

## Avis de travaux urgents

Au titre de l'article R. 554-32 du code de l'environnement

(Annexe 1-2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié – NOR : DEVP1116359A)

Si les travaux urgents doivent être réalisés dans une zone à proximité de laquelle des réseaux sensibles pour la sécurité sont implantés, vous ne pouvez les engager qu'après avoir contacté leurs exploitants et obtenu de leur part les consignes de sécurité.

En outre, que les réseaux soient ou non sensibles, vous devez envoyer dans les meilleurs délais un avis de travaux urgents à leurs exploitants, si possible par voie électronique ou par fax.  
L'envoi de cet avis peut être postérieur aux travaux ; il est toutefois préférable que l'envoi aux exploitants de réseaux sensibles soit antérieur aux travaux et dématérialisé lorsque le délai d'intervention est supérieur à une journée ouvrée.

<b>Exploitant :</b>	_____
<b>Destinataire :</b>	_____
Complément / Service :	_____
Numéro / Voie :	_____
Lieu-dit / BP :	_____
Code Postal / Commune :	[ ] _____
Pays :	_____
Fax :	[ ] _____
Courriel :	_____

### Consultation du téléservice [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

N° consultation : [ ] - Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

### Pour les réseaux sensibles pour la sécurité uniquement

**Avis informatif : PAS DE REPONSE A FOURNIR  
CHANTIER TERMINE**

Le présent avis ne constitue pas une demande

#### Contact préalable :

Nom du représentant de l'exploitant contacté : \_\_\_\_\_

Date du contact téléphonique : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Heure du contact téléphonique : \_\_\_\_ h \_\_\_\_

**Demande d'information : REPONSE ATTENDUE  
CHANTIER A VENIR**

Le présent avis constitue une demande d'informations aux exploitants de réseaux sensibles<sup>(1)</sup>, avant travaux.

- Si le démarrage des travaux est prévu dans un délai supérieur à 1 journée ouvrée et si le présent avis est transmis par voie dématérialisée : le contact de l'exploitant sur le numéro d'urgence n'est pas obligatoire : l'exploitant doit fournir les informations utiles à la réalisation des travaux en sécurité au plus tard 1/2 journée avant le démarrage des travaux.
- Dans les autres cas, le commanditaire doit contacter l'exploitant de réseau sensible sur son **numéro d'urgence**.

(1) : non applicable aux exploitants de canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

### Justification de l'urgence

(plusieurs cases peuvent être cochées)

Sécurité     Continuité du service public     Sauvegarde des personnes ou des biens     Cas de force majeure

### Personne ordonnant les travaux urgents

\*champs facultatifs

Nom (ou dénomination) : \_\_\_\_\_  
Complément d'adresse : \_\_\_\_\_ N° : \_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_  
Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_ Code postal : [ ] Commune : \_\_\_\_\_  
Pays : \_\_\_\_\_ N° SIRET \* : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
Nom du contact : \_\_\_\_\_ Tél. : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
Courriel \* : \_\_\_\_\_ Fax \* : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

### Entreprise chargée de l'exécution des travaux

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : [ ] Commune : \_\_\_\_\_

### Travaux : Emplacement – Durée - Description

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : [ ] Commune : \_\_\_\_\_

**NB : Ne pas oublier de joindre à cet avis le plan fourni par le téléservice**

Date et heure de début des travaux : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_ h \_\_\_\_ Durée : [ ] demi-journées

Travaux et moyens mis en œuvre : \_\_\_\_\_

### Signature du commanditaire ou de son représentant

Nom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_